



# **COMMISSION FEMINISATION**

## **plénière**

*Saison 2020/2021*

### **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

## **PROCES VERBAL N° 1**

Présidente de la commission : Mme Béatrice ZIZZI

Présents : Mmes Martine BENZO, Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Mrs Frédéric FRANCOU, Florian NICOLA,

Assiste : Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)

Excusés : Solange BARATI, Clarisse PANAÏS, Audrey ISOARDI

**Réunion du : 10 octobre 2020**

## **COURRIERS**

➡ Aucun

**Rappel : Tout courrier adressé à la commission féminisation doit être effectué à partir de la boîte mail officielle du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte**

## INCLUSION ET PRESENTATION DES MEMBRES

Les 6 participants se sont découverts au travers d'un jeu. L'ambition première est le développement de la pratique.

## PRESENTATION DE LA SAISON

La présentation de la saison se fait en 3 temps

- ⚽ Le calendrier général
- ⚽ Les offres de pratiques
- ⚽ Les évènements incontournables

Un temps fut pris également pour rappeler les actions techniques dans le cadre du PPF spécialement dédiée au féminin.

**U15F**

CPD - 21 et 28 octobre 2020

Match Préparation - 4 novembre 2020

Inter district – 11 novembre 2020

**U14F**

CPD – 21 et 28 oct 20, 2 dec 20, Fév 21,

Stage Régional – Avril 21

**U13F-**

CPD – 21 et 28 oct 20, 2 déc 20, Fév 21, Avril 21,

**U12F**

Finalité Equipe District Alpes – Juin 21

La saison sera ponctuée par 3 évènements majeurs :

- ⚽ **Le Futsal Féminin** – 13 et 14 février 2021 à Sisteron, Gymnase des Marres
- ⚽ **Le Défi Cup** – samedi 6 mars 2021 à Sisteron
- ⚽ **La fête 100% Féminine** – samedi 15 mai 2021 - Lieu à définir

La présidente et le CTD DAP rappellent que **la présence des membres de la commission est obligatoire lors des évènements et appréciées et appréciables lors des rencontres féminines.**

## DEFINITION ET REPARTITION DES MISSIONS

Les objectifs de la commission sont définis comme ci-dessous.

## Développer la pratique

- 1 offre de pratique adaptée pour chaque catégorie
- 1 offre de pratique par 3 années d'âge

## Développer les structures spécifiques (section féminine)

- Reconnaissance des EFF (Label : 3/an)
- Création d'équipes spécifiques en pratique masculine de U7 à U11
- Participation aux plateaux EFF : 6 EFF à minima

## Echanger et partager entre les acteurs

- 3 échanges avec les acteurs
- 1 réunion de début de saison
- 1 visite par club d'un membre de la commission

### Définition des missions

Les missions de la commission Féminisation sont réparties en 4 pôles.

Compétitions Seniors	Compétitions Jeunes	Accompagnement	Evènements
<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi du déroulement</li><li>• Gestion du calendrier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi du déroulement</li><li>• Gestion du calendrier</li><li>• Suivi des participation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relation District/clubs</li><li>• Suivi Label</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de projet</li><li>• Animation Journée</li></ul>

### Répartition des rôles

Il est primordial que l'ensemble des membres s'engage sur un domaine d'intervention. Il n'est pas nécessaire que le membre désigné réalise toutes les missions. Il s'agit d'un travail d'équipe, mais il est important qu'une personne assure le suivi d'un champ d'intervention en particulier.

« Seul on va vite, ensemble on va plus loin ! »

Les premiers engagements sont les suivants. La répartition définitive se fera lors de la prochaine commission.

Compétitions Seniors	Compétitions Jeunes	Accompagnement	Evènements
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Martine BENSO</b></li><li>• <b>Béatrice ZIZZI</b></li><li>• <b>Maria RIBEIRO DE SOUSA</b></li></ul> <p><i>Les commissions pourront se faire en visioconférence.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sophie CHARRUET</b></li><li>• <b>PY BERNIER (CTD DAP)</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Frédéric FRANCOU</b></li><li>• <b>Florian NICOLA</b></li><li>• <b>Audrey ISOARDI</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Futsal Féminin : Béatrice ZIZZI</b></li><li>• <b>Défi Cup : Frédéric FRANCOU</b></li><li>• <b>Fête 100% Féminine : ?</b></li></ul>

## ACTIVITES

### **Coupe des Alpes Futsal Féminine :**

Echange sur l'organisation de cette coupe (formule).

- ➔ Engagement obligatoire pour chaque club engagé dans le championnat féminin.
- ➔ Possibilité d'engager une seconde équipe en respectant les délais impartis (15 janvier 2021)

Elle est programmée le dimanche 14 février 2021 à Sisteron gymnase des Marres.

### **Coupe des Alpes Féminines**

- ➔ Echange sur l'organisation de cette coupe.  
Tous les clubs alpins engagés dans un championnat féminin à 11 qu'il soit régional ou départemental, sont engagés. Cela comprend donc l'équipe de l'AFC Ste Tulle Pierrevert. 8 équipes sont enregistrées, donc la coupe débutera par les quarts de finales.
- ➔ L'inscription au calendrier de cette coupe
  - ¼ de finale – Samedi 27 février 2021
  - ½ finale – Samedi 15 mai 2021 (report possible au 22 mai si qualification de l'AFC Ste Tulle Pierrevert)
  - Finale – A déterminer selon appel à candidature

### **Championnat Seniors F**

- ➔ Report de journée :  
La journée n°2 du 03/10/2020 est reprogrammée le 31/10/2020

- ➔ Report de matchs :

**Rappel de la procédure à suivre transmise aux clubs le 16 septembre dernier.**

**Toute demande de report ou changement d'horaire doit se faire par l'intermédiaire de Footclubs. Le délai est réduit à 7 jours (jusqu'au samedi précédent le match). Par Footclubs le club adverse donne ou non son accord. Le district en est automatiquement avisé.**

La Responsable administrative

Béatrice ZIZZI

FFF

Le Secrétaire

Frédéric FRANCOU